

République française

Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique

Avenue du Professeur Léon Bernard
35 000 Rennes

Objet : Relevé de décisions du **conseil scientifique**, séance d'installation, le **28 /11/ 2007**

Membres présents :

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école :

Jean-Louis Bancel
Christine Colin
Marion Guillou
Arnaud Fontanet représente Alice dautry
Didier Fontenille
Alfred Spira

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur :

Dominique Bertrand
Alain Jourdain
Claude Martin

Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR :

Christophe Goeury

Représentants des autres enseignants chercheurs :

Olivier Grimaud
Jean-Luc Potelon

Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche :

Fleur Chaumet
Dominique Verrey

Membres excusés :

Robert Lafore
Patricia Loncle
Philippe Mossé

M. SPIRA préside la séance d'installation du Conseil scientifique en tant que doyen d'âge.

I. VOTE SUR L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.
--

II. ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Rôle du Conseil scientifique :

Le Conseil scientifique élabore le projet scientifique. Il se prononce également sur toute question ayant une incidence sur la recherche. Il est consulté par le Conseil d'administration sur le projet de contrat d'objectifs et de moyens, sur la création ou la suppression des départements, ainsi que la création éventuelle d'un service d'activités industrielles et commerciales, la répartition des crédits de recherche, les offres de formation, la création ou la suppression de diplômes. Il donne un avis sur le Directeur de la recherche.

M. FLAHAULT rappelle que le Conseil scientifique élit son Président et son Vice-président parmi les huit personnalités qualifiées extérieures à l'École (quatre sont nommées conjointement par les ministres de tutelle et quatre par le Conseil d'administration).

Le Président du Conseil d'administration a souhaité que chacun des Conseils ait une large autonomie dans son fonctionnement (fréquence, lieux, dates, etc.). Cependant, les missions réglementaires décrites dans le décret déterminent un calendrier contraint en fonction de celui du Conseil d'administration (une réunion mi-décembre, une entre le 20 janvier et le 5 février, au minimum deux réunions statutaires par an). La mission du Conseil scientifique sera assez lourde lors de la phase de création de l'EHESP : il devra donner son avis sur la politique de recherche et d'enseignement supérieur et être une force de proposition pour le Conseil d'administration.

Le Président du Conseil scientifique est souvent invité aux séances du Conseil d'administration pour rapporter une position ou faire un bilan.

Personnes éligibles :

- M. BANCEL
- Mme COLIN
- Mme DAUTRY
- M. FONTENILLE
- Mme GUILLOU
- M. LAFORE
- M. MOSSÉ
- M. SPIRA

Mme COLIN est candidate à la présidence du Conseil scientifique.

Mme COLIN a fait ses études de médecine à Nancy et son internat à Metz. Sa thèse de doctorat portait sur le lien entre la maternité et l'extrême pauvreté à partir d'une étude épidémiologique qu'elle a réalisée sur les conditions de la grossesse et de la naissance en Quart Monde dans une ville de l'Est de la France. Titulaire d'une attestation de pédiatrie sociale et deux certificats de spécialité en médecine préventive et en santé au travail en France, elle poursuit ses études de santé publique au Québec, dont le système de santé

communautaire était alors très renommé, et y obtient un master en santé communautaire de l'Université de Montréal. Elle y complète également sa formation de médecin spécialiste par une résidence (quatre ans) en santé publique. Membre du collège des médecins du Québec et du collège royal de médecins du Canada, elle détient un double certificat de médecin spécialiste en santé communautaire au Québec et au Canada. Elle est professeur de santé publique à la faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Carrière de santé publique au Québec :

- Chef de service d'un département de santé communautaire hospitalier ; travaux de recherche sur la santé des femmes et des enfants en milieu défavorisé ;
- Directrice d'un département de santé communautaire à Montréal pendant quatre ans ; participation très active à la réforme de la santé publique de 1993 au Québec ;
- Directrice générale de la santé publique, et sous-ministre adjointe, pendant cinq ans (priorités quinquennales de santé publique, grands dossiers dont le dépistage du cancer du sein, les grands programmes de vaccination, la lutte contre le sida, le tabagisme, la prévention des accidents et du suicide, la santé au travail, l'amiante dans les écoles, etc.) ;
- Directrice générale de l'adoption internationale du Québec ;
- Doyen de la faculté des sciences infirmières de l'université de Montréal ;
- Vice-doyen de la faculté de médecine de l'Université de Montréal (santé publique, sciences de la santé et relations internationales).

Par ailleurs, elle siège à des conseils d'administration et plusieurs Conseils scientifiques, en particulier à l'Agence universitaire de la francophonie et, depuis 2000, au Conseil scientifique de l'ENSP de Rennes.

Motivations :

Elle définit globalement la santé publique comme l'action sur les déterminants de la santé au niveau de populations. Cela requiert donc des disciplines nombreuses et diverses, comme l'épidémiologie, les sciences sociales, les sciences humaines, etc. La santé publique se décline sur une base d'indicateurs de santé, de prévention, de promotion, de protection de la santé publique (lutte contre les maladies infectieuses, le SIDA), mais également de santé environnementale, de santé au travail, de politiques de santé, d'administration de la santé, etc.

Elle estime que l'EHESP est un véritable tournant que prend la France pour la formation de ses professionnels de santé publique, notamment pour ses dix filières de cadres ou de professionnels de la santé publique. Cette école, conçue en réseau, donnera également accès à de formations diplômantes reconnues et permettra de développer la recherche ce qui bénéficiera aussi à l'enseignement. Tout ceci correspond à des enjeux très importants et très stimulants.

Mme COLIN estime que le Conseil scientifique a un rôle fondamental de discussion des orientations, de réflexion, de consultation scientifique.

Elle précise par ailleurs que la présence d'un Vice-président lui apparaît importante et que cela l'aiderait à exercer sa fonction de Présidente.

Mme COLIN est élue à l'unanimité (17 voix sur 17) Présidente du Conseil scientifique.

III. ÉLECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

M. FONTENILLE est candidat à la vice-présidence du Conseil scientifique.

M. FONTENILLE a suivi des cours à l'Institut Pasteur de Paris, puis a été recruté par concours à l'Institut de recherche pour le développement.

Universitaire, non médecin, il est néanmoins spécialiste d'entomologie médicale ; il connaît également l'entomologie vétérinaire. Ses recherches portent sur la compréhension de la transmission d'un certain nombre d'agents pathogènes par les insectes, les arthropodes, et l'évolution de ces vecteurs dans le futur, compte tenu des changements climatiques, environnementaux et sociétaux, des transports, etc.

- Spécialités : paludisme, arbovirose, leishmaniose, peste, maladie de Chagas.
- Direction de réseaux, essentiellement dans les pays en voie de développement, et de groupes de recherche financés par l'Union européenne, le ministère des Affaires étrangères français, etc.
- Participation à des comités d'expertise de l'OMS de l'Union européenne.
- Création dans l'unité de recherche d'un master international d'entomologie médicale et vétérinaire.
- Grande expérience de la gestion de comités scientifiques.

Motivations :

L'EHESP est un véritable challenge pour la France. **M. FONTENILLE** n'est pas un spécialiste de la santé publique mais la contribution qu'il peut apporter est celle d'une dimension d'écologie vectorielle évolutive, pour contrebalancer un aspect peut-être trop médical. Il aimerait pouvoir convaincre l'EHESP des défis colossaux existant dans les pays en voie de développement et donner l'impulsion pour que l'École prenne une dimension internationale.

M. FONTENILLE est élu à l'unanimité (17 voix sur 17) Vice-président du Conseil scientifique.

Mme COLIN prend la présidence de la séance du Conseil scientifique

IV. AVIS SUR LA NOMINATION DU CHARGE DE MISSION « RECHERCHE » PROPOSEE PAR LE DIRECTEUR

M. FLAHAULT propose la nomination d'un chargé de mission « recherche » afin de faire avancer rapidement quelques dossiers, notamment celui de la demande d'accréditation d'une école doctorale pour l'EHESP, cela à la demande du Conseil d'administration.

Il est souhaitable pour la nomination du futur directeur de la recherche de faire un appel à candidatures plus ouvert, international, sans pour autant négliger toute candidature interne. Il serait nécessaire, pour recruter la personne qui convient, de prendre un délai de plusieurs mois.

Il est proposé de nommer un chargé de mission pour la période d'intérim, pour un mandat de six mois, **M. Moïse DESVARIEUX**. De nationalité américaine, il est francophone, a fait ses études de médecine à Claude-Bernard/Bichat à Paris, il est actuellement professeur à l'université de Columbia aux États-Unis, au département d'épidémiologie. Il a obtenu une Chaire d'excellence à l'Inserm il y a trois ans. Il vient de réussir le concours de Directeur de recherche de l'INSERM. Ses recherches portent sur les domaines cardiovasculaires et maladies infectieuses.

La candidature de M. DESVARIEUX reçoit un avis favorable à l'unanimité (17 voix sur 17) au poste de chargé de mission « recherche » à l'EHESP.

V. DISCUSSION ET AVIS SUR LA PROPOSITION D'OFFRE DE MASTERS POUR LA VAGUE B

M. FLAHAULT rappelle que la stratégie d'offre de masters de l'EHESP doit être validée par le Conseil d'administration. L'École se doit *"d'assurer un enseignement supérieur en matière de santé publique ; à cette fin, elle anime un réseau national favorisant la mise en commun des ressources et des activités des différents organismes publics et privés compétents"*.

La santé publique en France n'a pas attendu l'EHESP pour exister, et l'offre de masters est très importante dans la plupart des universités françaises. L'EHESP ne doit pas se trouver en rupture totale vis-à-vis de l'existant. Aussi la stratégie proposée par l'enseignement supérieur est-elle la co-habilitation des masters. Dans ce modèle, chaque établissement apporte une part assez équitable d'enseignements, de laboratoires d'accueil dans les laboratoires de recherche ou dans des stages pratiques. Pour cela, l'EHESP doit disposer de son propre enseignement.

L'EHESP vise son accréditation, à terme. Le seul organisme d'accréditation international des écoles de santé publique est le *Council of education for public health*. Via l'ASPHER, il faudra favoriser l'émergence d'une accréditation des écoles de santé publique européennes.

Toutes les grandes écoles de santé publique internationales disposent d'un master propre en santé publique. Aux États-Unis, c'est le *"master of public health"*. Il s'agit d'une formation de très haut niveau, très équilibrée dans ses cinq composantes : "sciences de l'information", "épidémiologie", "santé et environnement", "management", "sciences humaines, sociales et comportementales" (sociologie, économie, droit, géographie de la santé et éducation pour la santé).

La stratégie de l'EHESP se déclinera avec un master de santé publique généraliste, puis des masters spécialisés, ceux-ci en co-habilitation avec des universités françaises.

L'enseignement supérieur s'est engagé à créer trois postes d'enseignants-chercheurs par an pendant le contrat quadriennal.

Mme COLIN résume les positions exprimées par le Conseil scientifique :

Il souhaite une réflexion approfondie sur la stratégie vis-à-vis des partenariats ; ce serait l'occasion de revoir les orientations.

L'enseignement va s'appuyer, dans un premier temps, en partie sur celui de l'ENSP, et en grande proportion sur les enseignements extérieurs, dans d'autres universités françaises ou étrangères. La crainte, si cette situation devait perdurer, serait d'exposer l'EHESP à une très grande fragilité. Une difficulté est que, dans le même temps, il faut favoriser la mobilité vers cette nouvelle école.

La création d'un master de santé publique propre à l'EHESP paraît un socle indispensable, mais il ne faudra pas pour autant renier ce qui existe déjà à l'ENSP. Le master de Paris V est soutenu en grande partie par l'ENSP, avec une grande légitimité sur la partie environnementale.

Aux États-Unis, il existe, en santé publique, une véritable notion de campus ; c'est très important dans les relations entre étudiants et avec les professeurs. Or, les liens avec des professeurs présents pour des périodes brèves risquent d'être ténus.

La Direction de l'École aura à se prononcer rapidement sur la poursuite des partenariats engagés. La création de l'EHESP, avec la transformation de l'école de Rennes, ne doit pas se traduire par des pertes de confiance vis-à-vis des alliances antérieures avec des universités.

Le Conseil scientifique et celui des formations étudieront dans le courant de l'année les différents potentiels de co-habilitation avec ces partenariats et la possibilité de les transformer. L'établissement étant en création, il n'est pas nécessaire d'attendre quatre ans pour établir des demandes de co-habilitations.

La question de la localisation de l'enseignement doit être abordée. L'ENSP dispose de deux sites, l'école de Rennes et des locaux à Paris qu'elle loue. L'EHESP gardera cette bi-polarité en tentant d'acquérir à terme des locaux à Paris, si possible à l'Hôtel-Dieu.

La question des postes affectés reste à étoffer. La Direction de l'EHESP présentera très prochainement le suivi des masters et les partenariats existants.

☛ *Master interdisciplinaire de santé publique en vue d'une habilitation de l'EHESP*

M. FLAHAULT explique que le Président du Conseil d'administration souhaite ne pas prendre plus d'un an de retard : soumettre ce dossier d'habilitation le 30 novembre 2007 permettrait d'ouvrir les portes en septembre 2008. Mais l'avis du Conseil sur les aspects scientifiques concernant ce master est très important. Le Conseil scientifique aura aussi toute la période jusqu'à l'ouverture de la campagne de recrutement des étudiants du master pour émettre des propositions, des avis, des demandes de modifications et des suggestions. Le Conseil d'administration se penchera jusqu'au 17 janvier sur les avis que le Conseil scientifique lui aura transmis. Il s'agit simplement aujourd'hui de prendre date pour ne pas pénaliser l'École.

La proposition de déposer une demande d'habilitation du master interdisciplinaire de santé publique est acceptée à l'unanimité (17 voix sur 17).

☛ *Master "Pilotage des actions et programmes de santé publique", co-habilitation de l'EHESP, de Rennes I, de l'IEP de Rennes*

M. JOURDAIN résume les arguments ayant conduit au choix de ce master. Il s'agit de l'objectivation d'une fonction nouvelle dans les systèmes de santé publique, celle du pilotage de programmes transversaux, celui-ci se développant dans des territoires. C'est une offre en phase avec la recherche. Ce master a été construit avec l'IEP de l'Université de Rennes 1, en complémentarité entre le master interdisciplinaire de santé publique.

M. FLAHAULT souligne que le ministère de l'enseignement supérieur demande depuis plusieurs années à l'Université de Rennes 1 de se rapprocher avec l'ENSP.

La proposition de déposer une demande de co-habilitation avec l'Université de Rennes 1, pour le master "Pilotage des actions et programmes de santé publique" est acceptée à l'unanimité (17 voix sur 17).

Il est proposé, à la demande de **D. BERTRAND** que les partenariats existants avec les Universités dans le cadre des masters soient poursuivis en 2008, **avec l'avis favorable unanime (17 voix sur 17) du Conseil scientifique**, et que les demandes ultérieures d'éventuelles co-habilitation soient présentées au cours de l'année. La prochaine séance du CS pourra faire l'objet d'une revue résumée de ces différents partenariats en cours.

VI. OUVERTURE DU DEBAT SUR LA PROPOSITION DE PROJET D'ETABLISSEMENT

Par manque de temps, ce sujet est reporté à la prochaine séance du Conseil scientifique.

VII. ADOPTION DU CALENDRIER POUR LES TRAVAUX DU CONSEIL DES FORMATIONS DE L'EHESP, DONT LES DATES DES PROCHAINS CONSEILS SCIENTIFIQUES

Le Conseil scientifique adopte les dates suivantes :

- Le 17 décembre, à Paris.
- Le 21 janvier de 11 heures à 16 h 30, à Rennes.

Mme COLIN remercie **M. FLAHAULT** pour le travail qu'il a déjà effectué, ainsi que tous les enseignants de l'école de Rennes et les membres du Conseil qui seront sollicités pendant la période intense de mise en place de l'EHESP.